



CHRISTOPHER J. TOWNSEND, FICA(1986), FCAS(1986)

J'ai eu l'occasion de siéger à une grande variété de commissions de pratique et de commissions relevant de la Direction des services aux membres. Je tire de la fierté à créer et à mettre en œuvre des solutions basées l'analyse qui tient compte de cette diversité de perspectives, en particulier lorsque la discussion est solidement encadrée.

Il est largement admis qu'une entreprise est davantage en mesure d'assurer la satisfaction de la clientèle lorsque ses employés sont satisfaits et alignés sur les objectifs de celle-ci. En tant que membre du Conseil d'administration de l'ICA, je veillerais à ce que suffisamment de temps soit accordé à la satisfaction des membres et à l'alignement étant donné que nous visons à servir le public. Voici les principaux éléments qui constitueraient cette démarche.

Définir les rôles actuariels dans un contexte externe changeant

Les normes internationales d'information financière (IFRS) semblent de plus en plus à l'aise avec le paradigme actuariel – les meilleures estimations pondérées en fonction des probabilités actualisées avec une marge de risque –, même en ce qui concerne les éléments autres que le passif des régimes de retraite et des assurances. Si cela offre aux actuaires une occasion de sortir de leurs rôles traditionnels, cela pose également une menace étant donné que les IFRS ne définissent aucun rôle propre aux actuaires dans les normes applicables aux assurances.

Au Canada, le BSIF fait la promotion des approches faisant appel aux tests de sensibilité et à la gestion des risques auprès de toutes les institutions financières qui semblent très familières aux actuaires désignés. Encore une fois, même si les actuaires ont ainsi une occasion de démontrer leurs capacités dans d'autres institutions, ils doivent maintenant concurrencer avec d'autres professionnels, même au sein des sociétés 'assurances car aucune exigence ne stipule que les tests de sensibilité doivent être exécutés sous la direction d'un actuaire.

Répondre aux besoins changeants des membres

Les données démographiques de notre profession évoluent, non seulement aux chapitres de l'âge et de la situation d'emploi, mais également à celui du type d'employeur et du domaine de pratique. Cela ne devrait pas être une surprise pour les actuaires, et le processus de planification de l'Institut devrait intégrer des prévisions régulières à cet égard. Les variations par rapport au profil prévu peuvent être utilisées pour repérer les nouvelles tendances et pour orienter l'évolution des services que nous offrons.

L'ICA vient de compléter un sondage approfondi et planifie des modifications substantielles à son site Web. Le sondage offre au Conseil d'administration l'occasion d'articuler ses plans pour 2011-2012 autour des besoins des membres, et le site Web offrira davantage d'options pour interagir avec ceux-ci. Je m'efforcerai de veiller à intégrer aux processus de l'ICA des mécanismes appropriés pour faciliter l'engagement des membres. Nous ne pouvons pas attendre encore cinq ans avant de savoir ce que pensent nos membres.

Améliorer l'interaction avec le Conseil des normes actuarielles (CNA)

Le CNA a été institué en tant qu'organisme indépendant afin de veiller à ce que nos normes professionnelles soient établies pour servir le public plutôt que nos membres. Il doit également s'assurer de leur actualité et de leur réactivité. Dans l'ensemble, le CNA accomplit un bon travail à l'égard de ces objectifs. Évidemment, compte tenu de ces objectifs, certaines nouvelles normes ont été fermement contestées.

À mon avis, pour éviter que l'indépendance du CNA soit remise en question, celui-ci doit veiller plus rigoureusement à s'assurer de l'engagement actif des commissions de pratique existantes de l'ICA :

- en définissant clairement le problème à résoudre;
- en développant un éventail complet de solutions possibles et pas nécessairement des modifications aux normes de pratique;
- en veillant à accorder suffisamment de temps et à fournir suffisamment d'information avant l'entrée en vigueur d'une norme.

Je vous demande de me donner l'occasion de vous servir en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut.

Nom : **Christopher J. Townsend, FICA(1986), FCAS(1986)**

Titre : Premier vice-président, actuaire en chef

Province : Ontario

Employeur : Aviva Canada Inc.

Domaine d'emploi : Assurances IARD (code d'emploi : 02)

Institut canadien des actuaires

Direction : Direction des services aux membres2008–en fonction

Commissions : Groupe de travail sur la mise en œuvre du statut d'associé2011–en fonction

Groupe de travail sur les sondages complets concernant les services aux membres2010–en fonction

Groupe de travail visant à rehausser la proposition de valeur du statut d'associé au sein de l'Institut2009–2010

Gestion des risques et le capital requis2007–2010

Sous-commission assurances IARD – Gestion des risques et le capital requis

- Président2006–2008

Communications2005–2008

- Président2006–2008

Actuaire désigné/responsable de l'évaluation2000–2001

Groupe de travail sur la comptabilité des assurances du IASB1999–2001

Rapports financiers des compagnies d'assurances IARD1994–1999

- Président1996–1999

Bureau d'assurance du Canada - *Financial Affairs*

- Représentant1997–1999

Groupe de travail sur la conformité1997–1998

Conformité1996

Responsabilité environnementale1995–1996

Rapports financiers des compagnies d'assurances IARD1987–1988

Prix : Prix décerné aux bénévoles – Or2010

Casualty Actuarial Society

Commission : *Examination*1987–1988

Autres organismes actuariels

Poste de direction : *Ontario Conference of Casualty Actuaries*, trésorier1993-1995